

d'écus. L'établissement d'un marché unique exigera que les États membres de la CE transfèrent à celle-ci des aspects de leur souveraineté et imposent des adaptations économiques difficiles à leurs industries et à leurs sociétés, y compris des pertes à court terme pour certains pays et leurs compagnies. Un tel effort exige une prodigieuse détermination politique. Etant donné la tournure des événements, les objectifs contenus dans le plan relatif à l'Europe de 1992 ne se réaliseront sans doute pas dans le secteur des télécommunications avant la fin de 1992, mais plutôt autour de 1994 ou 1995.

En l'absence d'un pouvoir législatif capable d'imposer des politiques paneuropéennes ou l'harmonisation des diverses politiques, la Commission européenne a consacré des efforts considérables sur un secteur où ses chances de succès sont raisonnables, c'est-à-dire aux normes relatives au matériel de télécommunications et aux politiques communes d'interconnexion. Les normes constituent le mécanisme devant mener à un marché unique et concurrentiel et jouent un rôle important, par exemple, dans le nouveau réseau numérique cellulaire européen qui est proposé et dans d'autres nouveaux services comme la radiodiffusion en direct par satellite, la télévision à haute définition (THD) et un réseau de services intégrés de télécommunications à large bande.

Les changements qui surviendront en Europe se répercuteront de plusieurs manières au Canada. De toute évidence, la libéralisation du marché européen pourrait amener de nouvelles occasions pour les compagnies canadiennes dans le secteur. De la même manière, par contre, les mesures adoptées en Europe rendront les compagnies européennes plus fortes. Il est probable que les producteurs européens plus compétitifs de matériel ou de services pénétreront davantage le marché canadien (par des importations accrues), en même temps qu'ils délogeront des produits ou des services canadiens sur des marchés tiers (perte de marchés d'exportation). Cela nécessitera un examen continu de l'étendue et des formes de participation économique en Europe qui profitent au Canada dans ce secteur, par exemple: exportations directes, investissements canadiens directs en Europe, coentreprises et accords de licence. Les secteurs que le gouvernement fédéral devrait évidemment envisager rapidement comprennent les programmes existants de sciences et de technologie, les programmes d'appui à l'industrie et l'orientation générale de la politique des télécommunications. La coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces devra également s'intensifier si l'on veut que le Canada tire le maximum de ses ressources nationales relativement limitées en R-D.

Les analyses préliminaires des programmes de sciences et de technologie de la Commission européenne indiquent que le Canada a beaucoup à apprendre sur la conception et la gestion de projets d'envergure préconcurrentiels. Les deux principaux programmes dans les secteurs des télécommunications et de l'information sont ESPRIT (Programme européen de R-D dans le domaine des technologies de l'information) et RACE (Programme de R-D dans le domaine des techniques de communication avancées pour l'Europe) qui, avec des programmes de moindre importance, nécessitent de la part de la Commission européenne, un budget quinquennal de 3,2 milliards de dollars canadiens; si on y ajoute les contributions équivalentes du secteur privé, les dépenses totales se chiffrent à 6,4 milliards de dollars. Il est ensuite possible de mettre ces données en parallèle avec le budget global de la C.E. de 153 milliards pour la S-T. ESPRIT, le projet le plus imposant du portefeuille (budget de 2,2 milliards de dollars pour cinq ans), a pour objet de mettre sur pied de vastes consortiums préconcurrentiels formés de sociétés européennes de technologies de l'information, en plus d'atteindre ses propres objectifs fondamentaux de recherche. Le programme ESPRIT est actuellement orienté surtout vers les industries de la microélectronique. Le programme RACE, doté d'un budget de 770 millions de dollars, vise à l'introduction de communications intégrées à large bande (IBC), compte tenu de l'évolution des réseaux numériques à intégration de services (RNIS). Ensemble, ces deux programmes attestent que l'Europe est déterminée à investir dans des installations perfectionnées de télécommunications et à favoriser leur intégration aux nouvelles installations européennes de fabrication. Il existe d'autres grands programmes européens, comme EUREKA, sans compter les efforts nationaux considérables en R-D, auxquels nous avons fait allusion plus tôt.